

Catégorie A

Mutations et nominations sur les postes comptables de catégories C2 et C3 et sur les emplois administratifs d'inspecteur divisionnaire mutations/promotions IP et Idiv CAPN n°2, 3 et 4 des 24, 25 et 26 avril 2013

Les représentants des personnels élus dans les CAPN n°2, 3 et 4 ont siégé les 24, 25 et 26 avril dernier, afin d'émettre un avis sur le projet d'affectations, établi par l'administration, sur des emplois comptables C3 (IDiv CN), C2 (IDiv HC et IP), ainsi que sur des emplois administratifs d'IDiv HC et CN.

Ce projet concerne les affectations du second semestre 2013. Il a encore été établi par filière, compte tenu du pastillage des postes comptables (sauf postes « écluses »), ainsi que de certaines règles de gestion spécifiques, notamment l'existence de quotas sur les postes comptables à répartir entre les IDiv HC et les IP de la Filière Fiscale (2/3 – 1/3).

En ce qui concerne les « écluses », 20 nouvelles étaient proposées après les 4 réalisées lors du mouvement C1. Toutes ont été attribuées à l'exception de celle retenue sur le SPF de Pont Audemer qui a donc été proposée à la filière d'origine (FF).

Ce mouvement reste important en volume à traiter car près de 2 000 demandes ont été formulées, toutes filières et grades confondus.

GESTION PUBLIQUE

DEMANDES	Nombre
Mutation Idiv CN	224
Mutation Idiv HC	268
Promotion Idiv CN	270
Promotion Idiv HC	262
Total des demandes	1024

Vacances initiales	Nombre
Idiv HC comptable	53
Idiv HC non comptable	10
Idiv CN comptable	26
Idiv CN non comptable	30
Total des vacances initiales	119

Agents mutés	Nombre
Idiv HC	77
Idiv CN	71
Total agents mutés	148

Agents promus	Nombre
Idiv HC	27
Idiv CN	58
Total agents promus	85

Sur le mouvement C2, après mutation et promotion IDIV HC, il reste 2 postes vacants : Montmorency (095107) au 01/9/2013 et Stains (093111) au 01/09/2013.

Le bureau RH1B a proposé ces postes aux agents qui demandaient une promotion IDIV HC en région parisienne, sans succès. Il reste également le poste administratif à l'ESI d'Ajaccio.

Sur le mouvement C3, après mutation et promotion IDIV CN, il restait le SPF de Pont-Audemer (027062) éclose offerte à la FGP, ce poste n'ayant pas été demandé, il a été proposé à la FF, filière d'origine.

Il reste 19 postes non pourvus dont 4 administratifs. 15 postes seront donc offerts à des inspecteurs dans le cadre de l'article 23 du statut des agents A de la DGFIP.

Codique	Libellé	Date	Département	Fonctposte	Catposte	CodeIR
002013	La Fère	01/09/13	Aisne	T	C3	2
002078	Chauny	22/09/13	Aisne	SL	C3	1
010009	Chaource	01/10/13	Aube	T	C3	3
027014	Verneuil-sur-Avre	01/07/13	Eure	SL	C3	3
027029	Gisors-Etrépagny	01/08/13	Eure	T	C3	1
027062	SPF de Pont-Audemer (éclose offerte à la FGP)	01/07/13	Eure	I	C3	3
042033	Firminy	01/08/13	Loire	H	C3	2
042202	Charlieu	01/07/13	Loire	T	C3	1
045038	Lorris	01/09/13	Loiret	T	C3	3
059522	Jeumont	01/11/13	Nord	T	C3	3
062077	Liévin	01/07/13	Pas-de-Calais	M	C3	3
067120	Wissembourg	01/07/13	Bas-Rhin	SL	C3	2
068019	Rouffach-Centre- Hospitalier	01/07/13	Haut-Rhin	H	C3	2
068R01	Haut-Rhin – Emploi administratif en résidence à Colmar (DDFiP)	01/09/13	Haut-Rhin			
076R02	Seine-Maritime – Emploi administratif en résidence au Havre (IDIV CN : RF, Le Havre municipale)	01/09/13	Seine- Maritime			
077210	La-Ferté-Sous-Jouarre	01/10/13	Seine-et- Marne	T	C3	2
079038	Sauzé-Vaussais-Chef- Boutonne	01/07/13	Deux-Sèvres	T	C3	2
966005	ESI DE LIMOGES (IDIV HC : Chef de projet/IDIV CN : PSE & PSE-ER, PSE-CRA)	01/09/13	DISI PAYS DU CENTRE			
967001	ESI DE DIJON (IDIV HC : Analyste-AAU/IDIV CN Analyste ou PSE-CRA ou PSE ou chef de projet)	01/09/13	DISI RHONE- ALPES EST- BOURGOGNE			

Etat des lieux sur les TA en cours et la sélection (vivier)

TA 2011 : 363 agents étaient inscrits par mutation.

Après le mouvement du premier semestre 2013, il restait 65 agents, 18 ont obtenu un poste à ce mouvement ci. Il reste 47 personnes qui n'ont rien dont 8 n'ont pas fait acte de candidature. Sur ces 65 agents qui restaient, 32 agents se sont inscrits à titre conservatoire et 10 d'entre eux obtiennent un poste.

Au final 25 agents ne pourront pas participer au prochain mouvement et perdent le bénéfice du TA 2011.

TA 2012 : 400 agents étaient inscrits par mutation.

Après le mouvement du premier semestre 2013, il restait 89 agents, 12 ont obtenu un poste à ce mouvement ci. Il reste 77 personnes qui n'ont rien dont 15 n'ont pas fait acte de candidature. Ils pourront encore participer au premier mouvement de 2014.

Sélection 2013 : 234 agents étaient inscrits par mutation.

Après le mouvement du premier semestre 2013, il restait 153 agents. 21 ont obtenu un poste par mutation, 5 sont promus sur place, 1 article 23 et 1 sur fiche de poste (SIRHIUS). Il reste donc 125 personnes qui n'ont rien dont 5 n'ont pas fait acte de candidature. Ils peuvent participer aux deux mouvements de 2014 et au premier de 2015.

FILIERE FISCALE

829 demandes de mutation/promotion ont été formulées sur les postes comptables de catégories C2 et C3 et sur les emplois administratifs d'inspecteur divisionnaire.

1. C2

35 postes vacants étaient proposés à l'ouverture du mouvement (dont 6 écluses), auxquels se sont ajoutés 26 chaînages (1 promo AFIPA / 8 du mouvement C1 / 16 du C2 / 1 emploi administratif HC), soit au total 61 postes.

Sur ces 61 postes vacants, 17 sont pourvus par des mutations à équivalence (déjà comptables).

Il est donc resté 44 postes à pourvoir « par promotion », sur lesquels s'appliquent les quotas suivants :

- **Quota 1** (1/3 des postes sont réservés aux IP en accès direct) : soit 15. Le dernier IP retenu détient le rang d'ancienneté 502.

- **Quota 2** (2/3 des postes offerts aux IDIV) : soit 29. Seuls 21 postes ont pu être pourvus au titre de ce quota (6 IDIV CN ne remplissent pas les conditions statutaires pour l'accès à la HC ; il n'y a aucun candidat IDIV utile pour 2 postes). 1 IDIV a été retenu faute de candidats IP.

- « **Quota 3** » (si des vacances subsistent après application du quota des IP et faute de candidats IDIV, elles seront à nouveau proposées aux IP selon la règle de l'ancienneté mais hors quota) : soit 8. Le dernier IP retenu détient le rang d'ancienneté 1 115.

2. Emplois administratifs d'IDIV HC

9 postes vacants sont observés à l'ouverture du mouvement, auxquels s'ajoutent 3 transferts d'emplois, 1 régularisation d'emploi (transfert de l'emploi BNEE Paris à Nanterre) et 4 chaînages C2, soit 17 postes vacants au total.

14 postes ont pu être pourvus : 2 par mutation (dont 1 régularisation sur la BNEE à Nanterre :), 10 par promotion, 1 par un inspecteur promu IDIV CN , faute de candidat, et 1 par réintégration.

3 postes ne sont pas pourvus, 2 faute de candidats (Angoulême et Arras) et 1 non remplacé en accord avec la direction (emploi ayant été supprimé au Tagerfip : Evry).

3. C3

27 postes vacants étaient observés à l'ouverture du mouvement (dont 4 écluses), auxquels s'ajoute 1 écluse ne pouvant être pourvue dans la filière d'accueil (SPF Pont-Audemer), 8 chaînages (4 C2 / 3 C3, 1 IDIV CN adm), soit 36 postes vacants au total.

Sur ces 36 postes vacants, 23 sont pourvus par des mutations à équivalence et 10 par des promotions (inspecteurs sélectionnés IDIV CN).

3 postes ne sont pas pourvus, 2 faute de candidats (Vouziers et Joinville) et 1 n'ayant aucun candidat utile (1 seul IDIV CN en opposition délai de séjour) :

Libellé	Date	Département
SIP-SIE Vouziers	01/07/2013	Ardennes
SIP-SIE Joinville	01/07/2013	Haute-Marne
SIP-SIE Saint-Laurent du Maroni	01/11/2013	Guyane

4. Emplois administratifs d'IDIV CN

16 postes vacants étaient observés à l'ouverture du mouvement, auxquels s'ajoutent 2 transformations d'emplois FGP en emplois FF, 2 transferts d'emplois FF (SI-1F vers SI-1C ; 1 suppression à Marignane pour 1 création à Istres), 82 chaînages, soit 102 postes vacants au total.

10 vacances n'ont pas été comblées, dans le cadre de la résorption des surnombres, en accord avec les directions locales.

Sur ces 92 vacances, 33 sont pourvus par des mutations à équivalence et 50 par des promotions (inspecteurs sélectionnés IDIV CN).

8 postes ne sont pas pourvus, faute de candidats (4 à Arras, 1 à Bourges, Guéret, Bar-le-Duc et Vesoul).

5. Etat du vivier

Il reste 121 inspecteurs sélectionnés IDIV CN en 2013 et 4 du vivier 2012.

Après avoir travaillé sur le projet de mouvement, les élus **F.O.-DGFIP** ont fait la déclaration liminaire suivante en ouverture de la CAPN.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En lançant la démarche stratégique de la DGFIP comme on lance le Concours Lépine, le Directeur Général des Finances Publiques a récolté plusieurs dizaines de propositions, dont certaines sont tellement caricaturales qu'il prétend aujourd'hui qu'elles n'auront pas d'influence sur ses décisions.

*Si **F.O.-DGFIP** considère qu'une véritable stratégie dans cette Direction Générale est nécessaire pour assurer les missions de la DGFIP d'une part et pour rassurer les personnels, d'autre part, il est en désaccord avec « cette démarche stratégique » qui sera nécessairement la mise en œuvre de la politique gouvernementale de réduction des services publics appelée, par euphémisme sans doute, « Modernisation de l'Action Publique » (MAP).*

En fait cet exercice qui, dans l'absolu, devrait être une authentique projection sur l'avenir, et auquel chaque agent des Finances Publiques pourrait éventuellement adhérer, risque malheureusement de se

réduire à un recensement de toutes les économies réalisables par la DGFIP accompagné d'une liste de mesures sur les conditions de vie au travail, pour affirmer toute la compassion portée à la situation des agents.

En effet, trop d'éléments essentiels à une réflexion positive sont absents : un véritable bilan après 5 ans d'une fusion qui a laissé des traces dans les esprits, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui permettrait de donner une lisibilité sur les recrutements nécessaires et l'organisation des carrières, un engagement fort sur le caractère vital de toutes les missions pour la collectivité nationale et, bien entendu, a minima, la stabilisation des effectifs.

En outre, lorsqu'un ex-ministre du Budget affirmait, devant les représentants des Syndicats de la DGFIP le 5 février dernier, que la décentralisation n'aurait pas d'incidence sur les services de la DGFIP, il n'en avait certainement pas pris toute la mesure. En effet la logique de la nouvelle Réorganisation Territoriale de l'État, dite RÉATE2, prône désormais la régionalisation des services des Finances Publiques. Il va devenir difficile de poursuivre un discours lénifiant sur l'absence d'incidence pour la DGFIP, son réseau et ses missions.

En ce qui concerne cette CAPN, une nouvelle fois les travaux se déroulent dans l'urgence autant pour les représentants des personnels que pour les collègues du bureau de gestion de la Direction Générale. **F.O.-DGFIP** vous avait alerté à maintes reprises sur les risques encourus lors de la préparation et la finalisation des mouvements. C'est pourquoi nous réitérons notre demande de dissocier les CAPN concernant les mouvements des IDiv HC de ceux des IDiv CN.

Outre les difficultés rencontrées, les nouveaux chaînages engendrés par la rectification d'erreurs, après la publication des mouvements sur Ulysse et avant la CAPN, engendrent de faux espoirs voire des frustrations pour les cadres sortis du projet.

Lors de l'examen de ces mouvements, **F.O.-DGFIP** a observé que certaines demandes de mutations d'IDiv de classe normale n'ont pu être satisfaites au motif que le TAGERFIP du département faisait apparaître un sureffectif d'IDiv hors classe. Pour **F.O.-DGFIP** ce n'est pas acceptable, une catégorie de personnels ne devant pas être lésée par des situations engendrées par la fusion.

Nous enregistrons avec satisfaction que les 15 postes comptables C3 de la Gestion Publique restés vacants à l'issue du mouvement seront proposés au titre de l'article 23 du statut des A de la DGFIP. Cependant nous regrettons que cet article ne soit pas utilisé pour les postes C2 non pourvus ainsi que pour les postes comptables de la Filière Fiscale. Nous continuons de revendiquer l'extension de l'article 23 aux emplois non comptables.

Les IDiv de classe normale 3^{ème} échelon et ayant 4 ans de services effectifs dans leur grade peuvent candidater sur des emplois d'IDiv hors classe. La note de service élaborée pour le mouvement du 1^{er} semestre 2013 précisait que ces conditions s'appréciaient au 31/12/2012 (N-1). Sachant que les cadres pouvaient participer au mouvement dès le 1^{er} janvier 2013, cette date était compréhensible. Vous avez retenu cette même date pour le 2^{ème} semestre, interdisant ainsi une promotion à des cadres remplissant les conditions au cours du 1^{er} semestre 2013. Pour **F.O.-DGFIP** il convient de retenir la date la plus favorable aux cadres en capacité statutaire d'obtenir une promotion. Nous insistons donc pour être entendus lors des prochaines campagnes.

*Face à la dégradation des conditions de travail, à l'inquiétude grandissante des personnels **F.O.-DGFIP** exige :*

- l'arrêt immédiat de la démarche stratégique et de la MAP,*
- l'arrêt des suppressions d'emplois,*
- le maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP,*
- le maintien du réseau de proximité,*
- l'arrêt des concentrations en pôles et transferts de service,*
- le maintien du statut général et des statuts particuliers ainsi que les droits et garanties y afférents.*



À l'issue des débats les élus **F.O.-DGFIP** se sont prononcés de la manière suivante :

Mutations des IDiv HC à équivalence de grade (postes comptables C2 et emplois administratifs HC) : abstention

Promotions au grade d'IDiv HC : abstention

Promotions au grade d'IDiv HC à titre personnel : pour

Mutations à équivalence de grade des IDiv CN (postes comptables C3 et emplois administratifs IDiv CN) : abstention

Promotions au grade d'IDiv CN : abstention

Les abstentions de **F.O.-DGFIP** ont été motivées par l'absence de lisibilité des mouvements liés à des délais de préparation trop courts et à un mauvais séquençage des différentes CAPN. Les élus ont par ailleurs dénoncé le blocage de certains mouvements d'IDiv CN, lié à la volonté de l'administration de résorber des surnombres effectifs d'IDiv HC par rapport au TAGERFIP.

Comme les élus **F.O.-DGFIP** l'ont revendiqué dans leur déclaration liminaire, l'administration a accepté de proposer les postes comptables C3 de la filière fiscale restés vacants aux inspecteurs filière fiscale relevant de l'article 23 du statut, à l'instar de la gestion publique.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Pour les IDiv HC : Jean-François PAS – Sylvain HURET

Pour les IDiv CN : Philippe VANDROT – Jean-Pierre SALVADOR

Pour les Inspecteurs : Isabelle DUFAU – Yves LE VAILLANT

Experts : Lionel BOYER – Pierre COUDURIER

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP